



Communiqué de presse

Les partenaires sociaux européens parviennent à un accord historique sur les droits à l'information et à la consultation des agents publics en Europe

Le 21 décembre 2015, à l'occasion d'une réunion accueillie par la Commission européenne en présence de la ministre française de la décentralisation et de la fonction publique Marylise Lebranchu, le Comité sectoriel de dialogue social pour les administrations des gouvernements centraux (SDC CGA) a adopté un accord sur l'information et la consultation des fonctionnaires et des employés des administrations des gouvernements centraux en Europe.

Ce texte instaure un cadre général d'exigences minimales communes en matière de droits à l'information et à la consultation des agents publics, à travers leurs représentants, dans les administrations des gouvernements centraux.

Les droits à l'information et la consultation couvrent des sujets importants, tels que les restructurations, la conciliation vie privée - vie professionnelle, le temps de travail et la santé et la sécurité au travail. D'autres thèmes doivent être couverts soit par l'information, soit par la consultation.

Une « clause de non-régression » garantit que les législations nationales plus favorables en la matière continuent de s'appliquer.

La conclusion de cet accord participe à la réalisation de l'objectif du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, qui s'est engagé à « *relancer le dialogue social européen* » pendant son mandat.

La porte-parole de TUNED, Britta Lejon, Présidente de ST, Suède, a déclaré que « *cet accord signifie que des millions d'employés et de fonctionnaires de gouvernements pourront enfin bénéficier de normes minimales européennes en matière de droit fondamental à l'information et à la consultation sur des sujets de préoccupation majeure pour eux. Nous espérons que la Commission européenne transposera cet accord en directive aussi rapidement que possible en respectant pleinement l'autonomie des partenaires sociaux* ».

Pour sa part, **Mme Lebranchu** s'est félicitée des négociations fructueuses au sein du Comité pour parvenir à cet accord et a souligné qu' « *un dialogue social effectif est vital pour la croissance économique, la qualité des relations de travail, la qualité et l'efficacité du travail et des services publics* ».

Les partenaires sociaux, EUPAE pour les employeurs et TUNED pour les organisations syndicales, ont négocié cet accord tout du long de l'année 2015 au sein du Comité de dialogue social sectoriel, présidé par EUPAE-France.



Note aux rédacteurs

A propos du Comité de dialogue social européen pour les administrations des gouvernements centraux (SDC CGA)

Le Comité sectoriel de dialogue social pour les administrations des gouvernements centraux (SDC CGA) a été créé en 2010 avec pour objectif de développer le dialogue social au niveau européen et national sur les questions relatives au secteur de l'administration des gouvernements centraux et d'améliorer la qualité de l'emploi et des services fournis.

EUPAE (*European Public Administration Employers*) compte aujourd'hui 11 Etats membres (Belgique, France, Espagne, Grèce, Italie, Lituanie, Luxembourg, Roumanie, République tchèque, Royaume-Uni et Slovaquie) et 5 pays observateurs (Allemagne, Autriche, Hongrie, Malte, Portugal).

TUNED (*Trade Unions' National and European Administration Delegation*) est composée de la Fédération européenne des syndicats du service public (EPSU) et de la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI), qui représentent les employés des gouvernements de 27 des 28 Etats membres de l'Union européenne.

Contacts:

EUPAE-France: Nacer-Eddine Djider, Paris, Nacer-Eddine.DJIDER@finances.gouv.fr, +33 155074204
TUNED, personne de contact : Nadja Salson, Bruxelles, nsalson@epsu.org, +32 2 2501088